

---

Adresse de la société populaire, du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Réunion-sur-Oise, qui félicitent la Convention sur le décret du 18 floréal, lors de la séance du 6 messidor an II (24 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire, du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Réunion-sur-Oise, qui félicitent la Convention sur le décret du 18 floréal, lors de la séance du 6 messidor an II (24 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 138-139;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25154\\_t1\\_0138\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25154_t1_0138_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

la Convention, au nom des citoyens formant cette compagnie, qu'ils ont tous frémi d'indignation en apprenant qu'on avoit attenté à la vie de Robespierre et de Collot-d'Herbois; mais qu'ils ont en même-temps tréssailli de joie, lorsqu'ils ont su que le génie de la liberté avoit fait échapper des mains des assassins ces deux vertueux républicains. Il ajoute qu'ils ont tous juré de les venger et de répandre leur sang pour contribuer à l'anéantissement des tyrans et de tous leurs vils suppôts.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Péronne, 8 prair. II] (2).

« Citoyen c'est avec la plus grande douleur que j'a scut qu'il avoit été commis un assassinat en la personne de Collot d'Herbois et Robespierre]. Digne representans dun peuple libre j'ai été rassuré au meme instans, que ces dignes representans, avoit eux le bonheur d'échappé de les mains des monstre, qui vouloit nous ravir de ceux qui cherchent conjointement avec la convention, a assurer le Bonheur d'un peuple souverain. Les sans culotte de ma compagnie, mont charg[é] d'écrire a la Convention, pour lui temoigner combien, ils ont de plaisir a csavoir que l'on punit les traitres, a notre patrie ils jurent et moy aussy de venger jusqua la mort, le sangt qu'ont repandu les martyrs de la liberté, ils invitte la conven[tion] a punir severement les coupables de l'interieur et que nous natendons le moment que de voler sur les frontiéres pour nous venger de la mort des patriotes nos freres. S. et F. ».

BEAUPUIS.

## 6

Les citoyens composant la société populaire, le conseil-général de la commune et le comité de surveillance de Réunion-sur-Oise, félicitent la Convention nationale d'avoir proclamé que le Peuple François reconnoît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame. Ils expriment leur indignation sur l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Réunion-sur-Oise, 13 prair. II] (4).

« Représentans du peuple,

Vous avez vengé l'honneur du genre humain, rendu l'homme à sa dignité, en proclamant ces droits immortels qu'il tient de la dignité, que nul de ses semblables ne peut lui ravir sans crime; vous avez puni un roi de l'avoir osé; et les tyrans de l'Europe avilie ont vomi contre nous des calomnies et des assassins.

Vous avez éclairé la raison publique qui dormait dans la nuit des préjugés, frappé de mort son plus grand ennemi le fanatisme, et les rois qui avaiet pactisé avec ce monstre pour consacrer l'asservissement des peuples, les rois qui détruiraient l'idée de la divinité, si elle pouvait

s'effacer du cœur de l'homme, puisqu'ils osent s'en dire les images sur la terre, vous ont accusé de ne pas croire à l'existence d'un dieu.

Vous avez sur les débris d'un gouvernement corrompu et corrupteur, fondé sur ce mot vague d'honneur, dont la signification varie toujours au gré des rois qui lui donnent toujours l'acception la plus favorable à leurs crimes, proclamé la République, le seul gouvernement fondé sur la vertu: et les despotes de l'Europe, qui lassés de rougir à ce mot ont cherché à l'anéantir, en y attachant une sorte de ridicule et de mépris, vous ont accusé de méconnoître l'immortalité de l'ame, sans laquelle la vertu sans support et trop souvent san récompense s'exilerait peut-être de la terre, et la laisserait dominée par les rois en proie au crime et au desespoir... Tremblez... ennemis de la France; l'hommage le plus solemnel, que la terre ait rendu à ces grandes vérités, vient de s'élever du sein de la Convention française vers l'Être Suprême, et 24 millions de républicains y ont applaudi. Semblable à l'astre du jour, dont les rayons lumineux lancés au loin dans l'espace, dissipent les vapeurs sombres et malfaisantes, et portent dans l'Univers la chaleur et la vie à tous les êtres, ce décret sublime va repandre une lumière désolante sur votre honte et vos forfaits; pénétrer dans toutes les ames que vous n'avez pas encore dégradées; et préparer au sein du peuple français une abondante moisson de vertus; et les vertus des hommes libres furent de tous les tems l'ecueil et le desespoir des tyrans.

L'Éternel la contemple cette lutte des crimes couronnés contre un peuple ami des hommes qui ose les rappeler à la liberté et à la vertu. Il permet ce desordre qui semble accuser sa providence, pour épurer le monde moral, comme il permet l'orage et les volcans pour épurer le monde phisique. Mais il veille à la destinée des peuples libres, il vient de le prouver en protegeant visiblement le peuple français dans deux de ses représentans contre les efforts de l'assassin. Il a permis sans doute cet attentat payé par l'anglais, pour que la mesure de ses iniquités fut remplie; l'horreur qu'il inspire à son comble, et le courage qui doit le punir porté jusqu'à la fureur... C'est du moins ce que nous avons eprouvé à cette nouvelle, et à l'instant nos mains se sont levées vers l'Être Suprême, pour lui rendre grace d'avoir protégé la représentation nationale, et juré de la défendre jusqu'à la mort.

Oui dignes representans des français, nous vous félicitons de vos glorieux travaux; continuez à éclairer le monde, en preparant le bonheur du peuple qui vous a confié ses destinées. Sa reconnaissance est là pour offrir des cette vie une récompense à vos vertus; son courage pour vous défendre ou vous venger, et déjà la posterité a dit à la gloire de graver vos noms sur la colonne de bronze ou elle burine ceux des bienfaiteurs du genre humain.

Votre décret du 18 floréal et le rapport qui le précède, publiés aujourd'hui dans notre commune, y ont été reçus avec cet enthousiasme qu'inspirent les grandes vérités morales, dont chacun porte en soi le besoin, l'amour et la conviction. Affichés dans les lieux de nos séances, nous les aurons sans cesse sous les yeux, comme nous les avons dans le cœur: Nous les ferons germer dans celui de nos enfans, en les amalgamant à leur éducation républicaine; et

(1) P.V., XL, 115. Mentionné par *Débats*, n° 644.

(2) C 309, pl. 1204, p. 2.

(3) P.V., XL, 115. Mentionné par *Débats*, n° 644.

(4) C 309, pl. 1204, p. 3.

nous les reproduiront avec tous leurs attraits dans nos jeux et dans nos fêtes décadaires, surtout dans celle que nous préparons, avec la République entière, pour le 2<sup>e</sup> decadi de ce mois. La proximité de l'esclave ennemi qui menace la liberté, ne fera qu'ajouter une nouvelle énergie au serment des Republicains que nous repèterons à grands cris, en nous dévouant tous à la victoire ou à la mort.»

FONTAINE (*présid. de la Sté popul.*), BOURGEIN (*maire*), [et 1 signature illisible].

## 7

La société populaire de Jonquières, département de Vaucluse, adresse à la Convention nationale la somme de 846 liv. en assignats pour les défenseurs de la patrie. Elle félicite la Convention sur ses travaux et l'invite de rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 8

La société populaire de Beny, département du Calvados, rend grâces à la Convention des grandes mesures qu'elle vient de prendre pour assurer à la République sa liberté et des succès aux armées. Etablissez parmi nous, disent les membres de cette société, la simplicité et les mœurs, et restez à votre poste, législateurs, jusqu'à ce que vous ayez précipité du haut de la Montagne tous les vices propres aux esclaves.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Bény, flor. II*] (3).

«Legislateurs

Grâces immortelles vous soient rendues ! Vous venez de porter le dernier coup à l'ydre aristocratique, qui tramoit sourdement dans l'oisiveté la ruine totale du beau [ ? ], regne de legalité

Ce n'étoit point assez pour vous d'avoir frappé du glaive de la justice les vils et lâches conspirateurs, ils vous falloient encore de grandes mesures pour assurer à la République sa liberté et des succès à nos armées

La Société seroit coupable, si elle gardoit plus longtemps le silence et si elle ne vous félicitoit du dernier triomphe que la liberté vient d'obtenir par la mort des conspirateurs, oui, sans doute, elle le seroit si elle ne s'empressoit de témoigner sa juste reconnoisse (*sic*) aux representans d'un grand peuple de tant de sagesse de glorieux et penibles travaux. Elle s'est écriée dans l'admiration vive la république la Convention a encore une fois bien mérité de la Patrie.

Representans, par votre sage décret, nos villes frontières et maritimes sont à l'abri de toutes factions, vous éloignez des aîtres quelles ren-

fermoient contre les quels le vrai sans-culotte doit être perpétuellement en garde. Nous avons égalé les anciennes republiques en courage. Nous les avons surpassés en politique sociale et en lumière. Etablissez parmi nous la simplicité de leurs mœurs. Restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez précipité du haut de la montagne tous les vices propres aux esclaves et tout ce qui n'est point sous l'égide de la probité. Restez donc au poste que vous deffendez si bien tous les amis de la liberté et de l'égalité vous y invitent fondateurs de la République vous en êtes les surgarants Comptez sur nos efforts, nous saurons vous soutenir et vous venger. Restez enfin à votre poste, jusqu'à ce que le peuple français soit suprême à toutes les nations. Si les conspirateurs ont des signes de ralliement les patriotes ont aussi les leurs. Et celui qui nous est commun est ce cri qui fait trembler l'aristocratie expirante; vive la république ! vive la montagne !»

LE FÈVRE, PATEY, P. MARIE, COQUOT, ARTUR, LE COURTOIS, COUTURE, MOUROSTY, LE TOUGET, LOUP (*adj' g<sup>te</sup>*), MOUNIER [et 5 signatures illisibles].

## 9

La société populaire de Villefranche-sur-Saône (1) écrit à la Convention nationale, que la fête du 20 prairial a été célébrée dans cette commune avec l'enthousiasme d'un peuple libre, et que les citoyens ont renouvelé le serment de vivre libres ou mourir. Ils joignent une copie de la lettre de félicitation qu'ils ont adressée au brave Geffroy.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Villefranche-sur-Saône, 20 prair. II*] (3)

«Peres de la Patrie

La fête du 20 prairial dédiée à l'Être Suprême a été célébrée dans cette commune, avec l'enthousiasme d'un peuple libre, et vivement pénétrée des bienfaits de l'Eternel; tous les citoyens y ont renouvelés le serment de vivre libre ou mourir, de déffendre la République, la Représentation nationale, au peril de leur vie, et d'être constamment vertueux.

Représentans du peuple; soyez assurés qu'ils tiendront leur serment mourir pour la patrie, serait pour eux le sort le plus doux.

Nous vous remettons cy joint, extrait de la lettre de félicitation que nous venons d'adresser au brave Geoffroy!

Legislateurs immortels! nous formons les vœux les plus sinceres pour son retablissement et pour votre conservation.

Vive la République, Vive la Montagne

Vive le Comité de Salut Public et de sureté générale! S. et F.»

TEILLARD, B. BOULOT (*comm<sup>re</sup>*), BOIRE (*trésorier*), MOREL (*secrét.*), PRAT fils, BROSSE, CHABERT, NICOLOT, SUCHET [et 12 signatures illisibles]

(1) P.V., XL, 115 (minute du p.-v. C 309, pl. 1204, p. 4). B<sup>in</sup>, 7 mess. (suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XL, 115. Mentionné par *Débats*, n° 644.

(3) C 309, pl. 1204, p. 5.

(1) Rhône.

(2) P.V., XL, 116. B<sup>in</sup>, 7 mess.; *Débats*, n° 644.

(3) C 309, pl. 1204, p. 6.